



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de
Terrebonne

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 2121-20241203

2024

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2024.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	2
REMARQUES FINALES	3

Séance du mardi 3 décembre 2024

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Terrebonne (Ordre de l'Assemblée le 21 novembre 2024)

Membres présents :

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), président

M. Gagnon (Jonquière)

M^{me} Jeannotte (Labelle)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales

M^{me} Lecours (Les Plaines), députée ayant présenté le projet de loi

M^{me} Poulet (Laporte)

M^{me} Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

Autre député présent :

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

Intéressée :

Ville de Terrebonne :

M^{me} Carole Poirier, directrice de cabinet

M. Serge Villandré, directeur général

M^e Joëlle Ethier, cheffe des affaires juridiques, Transactions immobilières et développement

M^e Karine Lebreux, notaire aux affaires juridiques

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 44, M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Lecours (Les Plaines), M^{me} Laforest (Chicoutimi) et M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) font des remarques préliminaires.

Il est convenu de permettre à M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) de faire des remarques préliminaires.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Terrebonne.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Villandré et M^e Ethier de prendre la parole.

Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Articles 5 et 6 : Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M^{me} Laforest (Chicoutimi) et M^{me} Lecours (Les Plaines) font des remarques finales.

À 11 h 18, M^r le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 16 heures, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Éloïse Roy-Gamache

Sébastien Schneeberger

ERG/pb

Québec, le 3 décembre 2024